

LE BULLETIN MUNICIPAL  
DE LA MAIRIE DE MEGÈVE

PRINTEMPS 2017

N° 32

LA  
LETTRE   
DE **megève**



**BUDGET 2017**

UNE GESTION RÉALISTE ET STRICTE

**LE PLU**

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

**ACCUEIL DES FAMILLES**

UN GUICHET UNIQUE

**ENVIRONNEMENT**

OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE

# SOMMAIRE

COMMUNE CULTURE FINANCES ENFANCE SOCIAL MÉMOIRE  
TRAVAUX URBANISME INTERCO SPORT TOURISME ENVIRONNEMENT

04

08



- 04 LE BUDGET 2017
- 09 MAINTIEN DE LA POPULATION
- 10 LE PLU
- 12 LES GRANDS TRAVAUX
- 14 OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE
- 16 SOURCES PRIVÉES
- 18 GUIDE RENTRÉE SCOLAIRE
- 19 ESPACE ACCUEIL FAMILLE
- 20 CONSEIL MUNICIPAL JEUNES
- 21 NEWS
- 22 VIE LOCALE
- 27 VIE POLITIQUE
- 28 MÉMOIRE
- 30 ÉTAT CIVIL
- 31 INFOS PRATIQUES

## LA LETTRE DE MEGÈVE BULLETIN MUNICIPAL N°32

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Catherine Jullien-Brèches

RÉDACTEUR EN CHEF : Fabienne Cordet-Evrard (service communication)

RÉDACTION : Alexandra Collomb, Fabienne Cordet-Evrard (service communication)

DESIGN GRAPHIQUE : Cécilia Granger (service communication)

IMPRESSION : Esope

CRÉDITS PHOTOS : Christophe Bougault-Grosset, DDD, Philip Ducaup, ESF, Nicolas Joly, Caroline Groulet, Le Dauphiné Libéré, Commune de Megève, CCPMB, Fotolia, Collection Sylvie Durr, DR.

## LABELS





# ÉDITO

“

Ces derniers mois d'actualité politique nationale ont été propices aux débats, aux effets d'annonces et bien trop souvent aux promesses que nous, élus locaux, devons relayer, expliquer ou modérer en fonction de notre territoire. Forte de mes convictions républicaines, avec ma volonté de mener une politique intègre en favorisant la cohésion et la transparence, avec et pour Megève, je poursuis le cap de mes engagements et souhaite répondre avant toutes choses aux besoins de la population qui vit, qui travaille ou qui aime Megève.

L'exercice est parfois rude. Megève a cette particularité et surtout cette richesse d'être un village rural au patrimoine et à l'identité riches mais aussi une destination touristique d'exception, l'un devant s'unir à l'autre pour perpétuer l'écriture d'une histoire commune forte.

Cet équilibre anime chacune de mes décisions prises autour des projets que nous proposons et développons depuis déjà trois années. Que ce soit pour renforcer un service de qualité à notre population, développer l'activité économique ou préserver les valeurs fondamentales de notre village, ma ligne de conduite restera celle d'une gestion rigoureuse et transparente pour un mandat qui se construit pierre après pierre. L'unique objectif est d'assurer à l'édifice une stabilité pérenne pour que cette évolution nécessaire soit bénéfique à ses habitants et que vivre à Megève reste une possibilité pour nous tous.

Cet été encore, Megève sera animée par des rendez-vous autour d'un calendrier plus que jamais festif qui nous permettront sans aucun doute de partager ensemble sur les projets d'avenir de notre village. L'équipe municipale et moi-même nous vous souhaitons à tous un très bel été.

”

CATHERINE JULLIEN-BRÈCHES

*Maire de Megève*



**CATHERINE  
JULLIEN-  
BRÈCHES**

*Maire de Megève*



**FRÉDÉRIC  
GOUJAT**

*Maire-adjoint  
délégué aux finances,  
au tourisme,  
à l'animation,  
au développement  
économique  
et aux grands projets*

# DOSSIER : BUDGET 2017

## UNE GESTION RÉALISTE ET STRICTE

La Commune a validé son budget 2017 lors du conseil municipal du 21 mars. Il s'élève à 53,8 M€ (soit 36,8M€ en fonctionnement et 16,9 M€ en investissement) et s'inscrit dans un contexte contraint, entre baisse des dotations de l'État et hausse des crédits au titre de la solidarité entre les communes.

L'exercice budgétaire 2017 est marqué par la poursuite du plan d'économies, décidé dans un contexte de désengagement de l'État au travers de la diminution des dotations aux collectivités. Malgré ce contexte contraint, le budget communal voté à l'unanimité le 21 mars 2017, s'inscrit dans la continuité des objectifs de la municipalité : préserver la santé financière de la commune, sans augmenter davantage la pression fiscale, apporter un soutien marqué aux associations mègevannes, concentrer les investissements sur la qualité de l'espace public et des bâtiments communaux. Cet exercice difficile passe par une gestion stricte de nos finances, entre rationalisation des dépenses et optimisation des recettes mais aussi par une bonne gestion de notre patrimoine.

### SYNTHÈSE 2017

**BUDGET MAÎTRISÉ** qui s'élève à 53,8 M€, soit 36,8M€ pour la section de fonctionnement et 16,9M€ pour la section d'investissement.

**UN BUDGET DE 2,9M€ AU TITRE DES DÉPENSES NOUVELLES D'ÉQUIPEMENT** comprenant notamment :

- 436 000€ en équipements informatiques, fibre optique, vidéo protection
- 944 000€ au titre des dépenses de bâtiment
- 846 500 € au titre des dépenses de voirie et réseaux
- 189 000 € au titre des acquisitions de véhicules
- 65 000 € au titre des équipements du pôle famille enfance

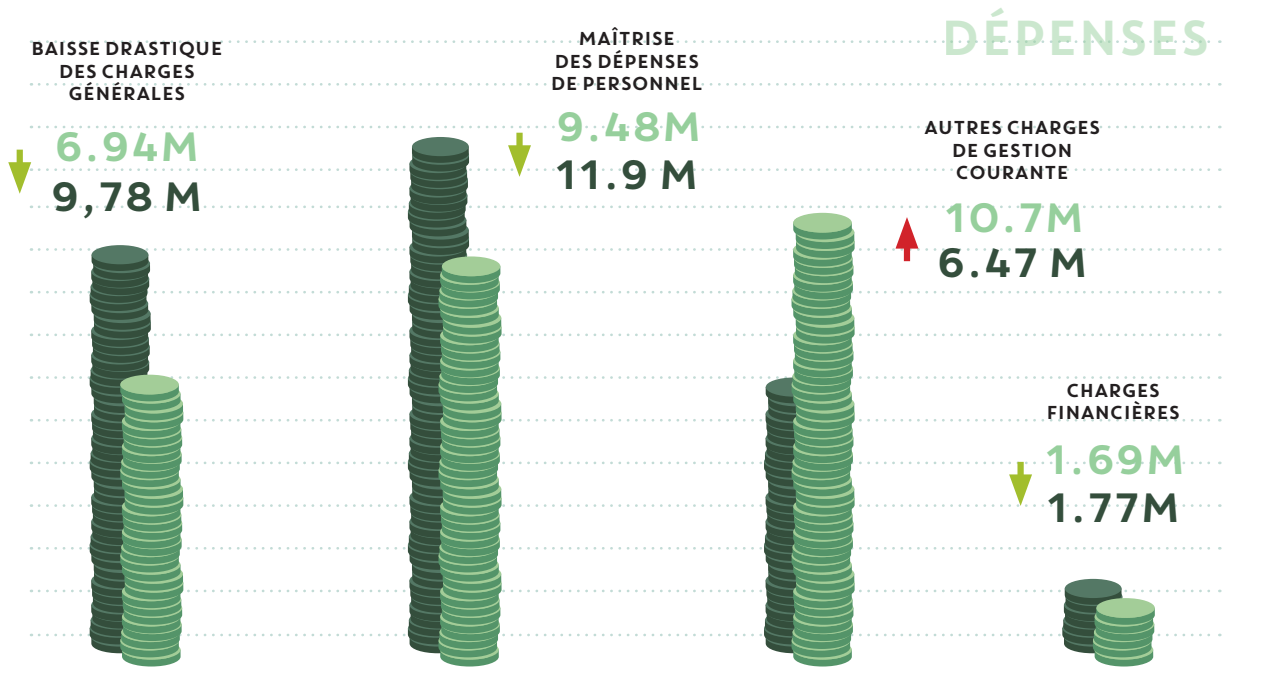
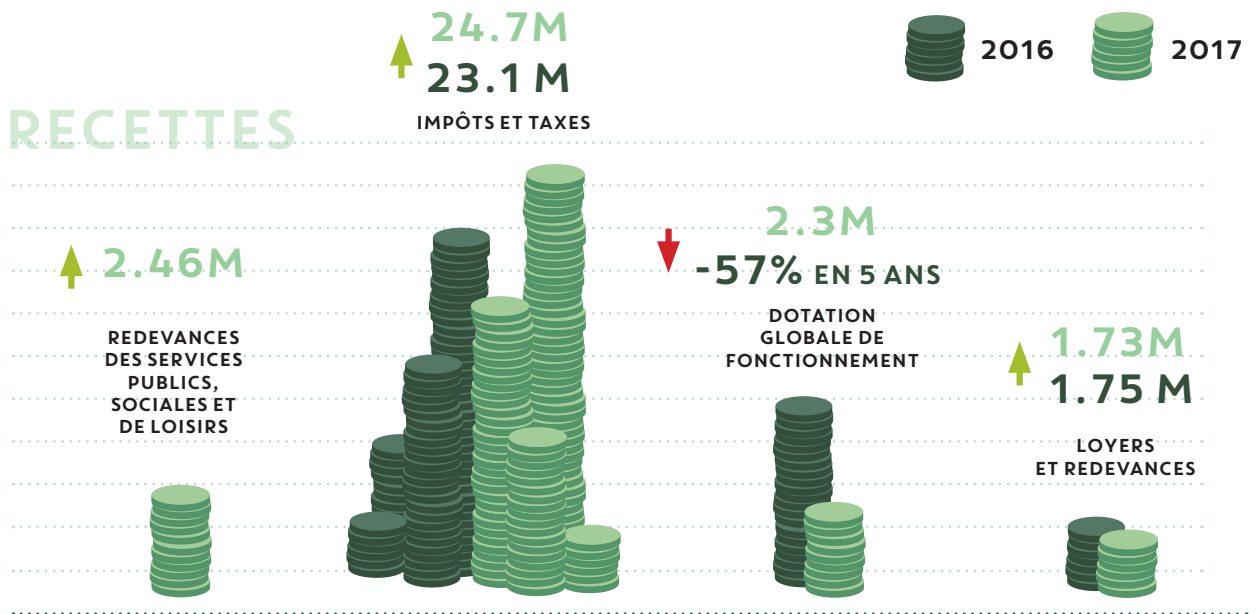
**PAS D'AUGMENTATION DES IMPÔTS.**

**MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**, aucune baisse budgétaire ayant été souhaitée.

**PLAN D'ÉCONOMIES** : Des mesures organisationnelles et salariales qui devraient permettre à la collectivité de réaliser des économies de fonctionnement de l'ordre de 250 000 à 300 000 euros en 2017 à périmètre constant.

**MISE EN PLACE D'UN BUDGET ANNEXE** pour l'exploitation du Palais retraçant l'intégralité des coûts et recettes de la structure.

# LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 36,8 MILLIONS €



**UN PLAN D'ÉCONOMIES JUSQU'EN 2020  
LES MESURES PHARES  
250 000 À 300 000 € D'ÉCONOMIES EN 2017**

- Baisse d'au moins 5% des frais de fonctionnement
- Réduction des heures supplémentaires
- Plafonnement à 120 du nombre d'heures supplémentaires payées
- Gel des créations de postes
- Non renouvellement des départs à la retraite
- Rationalisation des emplois non-permanents
- Gel des primes

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Les subventions aux associations
- Le forfait communal aux écoles privées
- Participation au Sivu Espace Jaillet
- Subventions aux budgets annexes

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 16,9 M€

**3.43M€**

REMBOURSEMENT  
DU CAPITAL D'EMPRUNT

**6.26M€**

CRÉDITS 2016  
REPORTÉS

**2.9M€**

DÉPENSES NOUVELLES  
D'ÉQUIPEMENT DES SERVICES

**4.31M€**

AUTRES DÉPENSES



## RECETTES



**1** VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 M€

**5** EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT : 4 M€

**2** RECETTES D'ÉQUIPEMENT : 515 000 €

**6** MISE EN RÉSERVES : 1,57 M€

**3** DOTATIONS ET FONDS DIVERS (FCTVA, TAXE D'AMÉNAGEMENT...) 2,7M€

**7** CESSIONS DE PARCELLES (COMBETTES ET ÉTOILE D'OR) : 1,13 M€

**4** DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS : 1,83 M€

**8** AUTRES : 1.2M€

## CONCLUSION

Pour 2017, un budget contraint mais sain. L'excédent de fonctionnement dégagé permet de couvrir le remboursement de capital et les recettes réelles d'investissement couvrent les dépenses nouvelles d'équipement.

La rationalisation des charges (charges courantes, masse salariale, prestations externalisées) et l'optimisation des recettes se poursuivent afin de maintenir un autofinancement minimum de nos dépenses d'équipement de l'ordre de 2 à 3M€ par an jusqu'à la fin du mandat sans endettement supplémentaire.

En bref, une gestion rigoureuse permet un budget à la fois autonome et qui préserve une capacité d'agir pour la commune.

## PAS DE HAUSSE DE LA FISCALITÉ LOCALE

Comme ils s'y sont engagés, les élus ont décidé de maintenir les mêmes taux pour les quatre taxes locales. L'État revalorise toutefois comme chaque année les bases.

	TAUX 2017	PRODUIT PRÉVISIONNEL
TAXE D'HABITATION	25.77%	12 116 552 €
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	20.36%	6 026 700 €
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	75.30%	132 865 €
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	31.28%	1 823 190 €
		<b>20 099 307</b>

## UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

Plusieurs négociations ont été menées en 2015 afin de réduire le coût de la dette de la Commune, profiter de la baisse des taux et dégager des marges budgétaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'encours de dette du budget principal est de 50 M€, réparti en 15 emprunts auprès de 7 banques.

L'endettement est de 4625 € par habitant (moyenne nationale à 962 €).

L'évolution de la structure consolidée de dette communale résulte principalement du financement du cycle d'investissement, en particulier du Palais des sports (29,5M€) mais aussi de la reprise en gestion directe des parcs de stationnement (+ 5M€ depuis 2011).

La réduction des marges d'autofinancement réduit la soutenabilité de la dette et peut être appréciée au regard de la capacité de désendettement. Celle-ci exprime en nombre d'années, le temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement brut. Cette capacité est de 13 ans depuis 2011. À partir de 2016, elle correspond à 11 années d'épargne brute pour notre dette globale consolidée et correspond à 9,57 années pour l'endettement du budget principal. Pour rappel : l'emprunt structuré est désormais sécurisé.

## LES BUDGETS ANNEXES



**BUDGET COMMUNICATION /  
EVÈNEMENTIEL**

**5.1M€** EN FONCTIONNEMENT  
**145 000€** EN INVESTISSEMENT



**BUDGET RÉGIE DES EAUX**

**1.7M€** EN FONCTIONNEMENT  
**893 000€** EN INVESTISSEMENT



**BUDGET RÉGIE DE L'ASSAINISSEMENT**

**2.8M€** EN FONCTIONNEMENT  
**1.5M€** EN INVESTISSEMENT



**BUDGET RÉGIE DES PARCS  
DE STATIONNEMENT**

**1.9M€** EN FONCTIONNEMENT  
**2.6M€** EN INVESTISSEMENT



**BUDGET LE PALAIS\* (MÉDIATHÈQUE,  
SPA DES SPORTS, ACTIVITÉS)**

**6.7M€** EN FONCTIONNEMENT  
**861 000€** EN INVESTISSEMENT

\*EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

## UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS MAINTENU

Les élus ont souhaité poursuivre leur soutien aux associations locales pour un montant de 1,8 million d'euros soit 200 000 euros de plus qu'en 2016. À noter : des événements particuliers cette année : les 50 ans d'aviation à Megève et les championnats du monde de ball trap. Par ailleurs, deux associations (le Golf sur neige et le Polo) n'avaient pas bénéficié de subventions en 2016, car elles n'avaient pas le statut associatif.



### Sports & loisirs

1 149 608 €

Club des sports 902k €  
 HCMB 75k €  
 Golf sur neige 38k €  
 Aéroclub 50k€  
 ESF- ski open/ coq d'or 15k €  
 Foyer de ski de fond 3k €  
 Ball Trap 50k €  
 Pêche Val d'Arly (sté) 700 €  
 Club Alpin Français 200 €  
 AICA de Rochebrune (chasse) 600 €  
 OCTP Cyclisme Haute Route 15k €



### Développement économique & touristique

336 000 €

Megève en selle-Jumping 170k €  
 Polo communication 55k €  
 MB RACE Culture Vélo 10k €  
 Megève Blues Festival 30k €  
 Les ambassadeurs 15k €  
 Street Parade 10k €  
 CESEC (événements séminaires conventions) 30k €  
 Mont Blanc Photo Festival 5k €  
 UCHARM (commerçants) 4k €  
 Démon et Vermeil 3k €  
 Syndicat hippique/mulassier 2.2k €  
 Syndicat La Race Abondance 1.7k €



### Culture, patrimoine & jumelage

147 200 €

École de Musique et Orchestre d'harmonie 130k €  
 Musée du Val d'Arly 10k €  
 Les Mailles et Béguines 3k €  
 Jumelage Megève /Oberstdorf 1.2k €  
 Théâtre Ancolie 1.5k €  
 Animation théâtrale Mégevanne 1.5k €



### Associations scolaires & apprentissage

780 €

Lycée Mt Blanc Passy :  
 - Association sportive 250 €  
 - Devoir mémoire 250 €  
 Familiale Lycée Privé Saussure Combloux 140 €  
 Lycée Jeanne Antide 70 €  
 «Nous Aussi Cluses» 35 €  
 MFR Cranves Sales 35 €



### Famille, enfance, éducation

39 230 €

École OGEC :  
 - Collège SJB restauration 23k €  
 - Collège SJB - FSE/AS/voyages 5.5k €  
 - Primaire SJB : voyages, découvertes 413 €  
 Écoles maternelles et élémentaires publiques :  
 - HJLM (voyages, découvertes) 5.3k €  
 - HJLM (coopérative jeux, livres...) 500 €  
 Collège Émile-Allais (FSE/AS/Fournitures scolaires/ Voyages) 4.4k €



### Politique sociale

33 950 €

Amicale du personnel puis COS 20k €  
 ADMR- Crêt du midi 11k €  
 Croix Rouge 2k €  
 Donneurs de sang 500 €  
 Secours catholique 250 €  
 SPA Cluses 250 €  
 Vie libre 200 €  
 Entraide intern. Scouts Cluses 100 €



### Sécurité

4 600 €

Am. pompiers Megève DQ PSA 4K €  
 Jeunes sapeurs-pompiers 600 €



### Agriculture & environnement

91 000 €

Primes Encouragement agriculture 91k €

# FOCUS : MAINTIEN DE LA POPULATION

## UNE OFFENSIVE AUPRÈS DES PARLEMENTAIRES

Les élus sont mobilisés depuis leur arrivée à la tête de la Commune pour trouver des solutions afin de maintenir la population. Dans ce but, ils ont rencontré les parlementaires du territoire.

Après une sollicitation à l'Assemblée nationale, dont la réponse a été jugée inappropriée, Catherine Jullien-Brèches et Patrick Philippe ont rencontré deux parlementaires, le sénateur Loïc Hervé le 15 mars (photo ci-dessous) et la députée Sophie Dion le 20 mars. « Depuis plusieurs décennies, Megève perd des habitants, en raison de la pression foncière et de la problématique des droits de succession. Pour nous, cela n'est pas une fatalité. Cette situation met en exergue l'échec des politiques nationales dans ce domaine », analyse Patrick Philippe, maire-adjoint en charge de l'urbanisme.

Aujourd'hui, de nombreuses stations sont confrontées aux mêmes problèmes, qui s'accroissent avec les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui encadrent de manière drastique l'ouverture à l'urbanisation.

Autre constat, une partie de ceux qui se sont exilés dans les communes limitrophes travaillent toujours à Megève, avec comme corollaire des mouvements pendulaires domicile-travail, donc de la pollution, la difficulté à maintenir des services publics, la fermeture de classes, la disparition de commerces et l'appauvrissement de la vie associative. « Cette situation n'est pas tenable », reprend l'adjoint.

### DES LOIS INADAPTÉES

Si la politique municipale favorise l'implantation de logements pour l'habitat permanent, des mesures doivent être prises à un échelon supérieur pour permettre aux propriétaires mégévans, héritiers, de rester habiter sur la Commune. « Nous assistons impuissants à ce phénomène, nous en appelons donc aux pouvoirs publics

pour qu'ils prennent des mesures pour stopper cette hémorragie, qui est la conséquence de lois inadaptées à Megève et aux stations. Le logement social ne doit pas être considéré comme la seule réponse », insiste Patrick Philippe.

Parmi les demandes : l'évolution de la législation sur les droits de succession et un encadrement juridique de la notion de résidence principale lors de la vente d'un bien. « Nous avons sollicité les parlementaires, car nous n'avons ni le pouvoir, ni les clefs pour lutter au niveau local. Des solutions existent dans d'autres pays, pourquoi cela ne serait-il pas possible ici ? »

Les élus espèrent que les autres communes impactées, mais aussi la population, les rejoindront dans ce combat pour que Megève reste un village dont l'âme est sa population. « La période électorale est propice à l'écoute de ceux qui briguent un mandat. Il faut en profiter, l'enjeu est trop important », conclut l'élu. •



**PATRICK  
PHILIPPE**

*Maire-Adjoint, délégué à l'urbanisme et à la politique foncière*

### À NOTER

Mercredi 3 mai, Madame le Maire adressait une lettre ouverte sur cette problématique à ses homologues Maires de villages supports de stations de montagne, aux parlementaires de la Haute-Savoie, ainsi qu'aux deux candidats à la Présidentielle.





## PATRICK PHILIPPE

Maire-Adjoint, délégué à l'urbanisme et à la politique foncière

# DOSSIER : PLAN LOCAL D'URBANISME

## LE DOCUMENT APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ



Lors du conseil municipal de la fin du mois de mars, le Plan local d'urbanisme de la Commune a été approuvé à l'unanimité. Le contrôle de légalité est en cours en préfecture.

C'est une nouvelle période qui s'ouvre pour l'urbanisme à Megève. Le 21 mars, le Plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune a été voté à l'unanimité en conseil municipal.

« Il y a eu une prise de conscience de l'ensemble des élus autour de la table, y compris ceux de l'opposition, de la nécessité de disposer d'un document d'urbanisme. Cette unanimité exprime aussi la solidarité des élus face à des exercices difficiles, imposés et pilotés par l'État, surtout lorsque celui-ci se place dans des postures de recentralisation », analyse Patrick Philippe, maire-adjoint en charge de l'urbanisme.

Il a fallu toute la pugnacité et le travail de Madame le Maire, des élus et des services pour obtenir l'approbation du document dans un contexte législatif compliqué et un calendrier contraignant.

Madame le Maire s'est battue pour maintenir près de 10 hectares de parcelles constructibles quand le Préfet n'en avait autorisé que cinq.

### DES RÈGLES IMPOSÉES À LA MUNICIPALITÉ

« Quiconque aurait été à notre place n'aurait pas fait mieux, compte tenu des contraintes réglementaires qui s'appliquent aujourd'hui, insiste Patrick Philippe. Celles-ci ont des conséquences graves pour certains Mègevans, mais elles s'imposent à nous et nous devons aller au bout de la démarche pour que Megève ait un document d'urbanisme. »

Une analyse que partage Madame le Maire :

« C'est un exercice douloureux et qui a fait des « victimes » en raison des restrictions de l'ouverture à l'urbanisation qui ont été infligées à certains propriétaires. Cette démarche a été très éprouvante. »

Le PLU a obtenu un avis favorable et l'approbation de l'ensemble des personnes publiques associées ainsi que du Commissaire enquêteur. Il s'appliquera dès que le Préfet aura procédé au contrôle de légalité du document. Il a un mois pour le réaliser. •



## L'INSTRUCTION DES DOSSIERS COMPLÉTÉE PAR LA PRÉSENCE D'UN ARCHITECTE CONSEIL

« Ce nouveau PLU conduit la commission d'urbanisme à travailler de manière différente, plus orientée sur un urbanisme de projet.

« La « densification » doit se glisser dans un tissu bâti existant et respecter les équilibres architecturaux en place, tout en soutenant l'émergence de nouveaux projets indispensables à la vitalité économique, détaille Patrick Philippe. Voilà le nouveau défi auquel Madame le Maire et l'ensemble des élus se trouvent confrontés. L'exercice est compliqué, poursuit l'adjoint. Pour y parvenir, il nous a fallu écrire un règlement d'urbanisme plus flexible. Mais cette flexibilité ne doit pas être synonyme de dérive et d'excès. La notion de profit ne doit pas être l'unique sens des réalisations futures. » Celles-ci devront s'intégrer dans le respect de Megève, de ses habitants, de ses paysages.

Pour y parvenir, l'instruction des dossiers est complétée par la présence d'un architecte conseil afin que celui-ci assiste la commission urbanisme. « Nous en appelons à la compréhension de chacun, porteurs de projet, architectes, bâtisseurs, à tous ceux à qui il appartient de garantir la qualité de vie à Megève. Je serai attentive », ajoute Madame le Maire.

Une permanence architecturale est désormais mise en place en partenariat avec le CAUE 74 (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement). Des ateliers sont organisés en présence d'un architecte conseil du CAUE, Philippe Couteau, de l'instructeur du dossier pour la Commune, des pétitionnaires et d'élus. « Le format définitif de ces ateliers est en cours de définition, il nous faudra un peu de temps pour nous adapter à tous ces changements. Des ajustements seront très certainement nécessaires », précise l'adjoint.

Pour plus d'informations :  
Service Urbanisme, tél. 04 50 93 29 01 et [www.megeve.fr](http://www.megeve.fr)

### À NOTER



L'enquête publique  
peut être consultée  
sur [megeve.fr](http://megeve.fr)

# LE POINT SUR LES GRANDS CHANTIERS

## LA COMMUNE INVESTIT POUR LA QUALITÉ DE VIE



### ROUTE DU VILLARD

Maillage du réseau d'eau potable sur 400 m.

QUAND : en mai pendant deux mois.

COMBIEN : 130 000 €.

### PONT DE CASSIOZ

Reprise de la voirie et création de trottoirs. Tirage des réseaux d'eaux potable et pluviale, enfouissement des réseaux secs.

QUAND : depuis mi-avril et pendant trois mois.  
Attention : fermeture temporaire de la route envisagée.

COMBIEN : 300 000 €.



### CHEMIN DES VARGNES

Viabilisation et élargissement du chemin des Vargnes à Cassioz et extension des réseaux.

QUAND : travaux en cours jusqu'à début juillet.

COMBIEN : 146 000 €.



### ROUTE DU JAILLET

Construction d'une paroi berlinoise (mur de soutènement béton), à la suite d'un affaissement provoqué par les précipitations du 1<sup>er</sup> mai 2015.

QUAND : en septembre. Attention, fermeture de route envisagée.  
Une réunion publique sera organisée pour détailler les modalités de circulation.

COMBIEN : 208 000 €



## POSTE DE RELEVAGE

---

Réfection du poste de relevage de la Rive.

QUAND : En mai.

COMBIEN : 150 000 €

## AUTOGARE

---

Réaménagement complet de l'Autogare (réseaux, chauffage, électricité...). La Sat et Meg'Bus y conserveront néanmoins leur guichet.

QUAND : Études en cours.

COMBIEN : Budget en cours de définition.



## DOJO

---

Rénovation de la salle de judo (douches, toilettes, électricité, ventilation, chauffage et peinture. Changement du tatami).

QUAND : ce printemps.

COMBIEN : 40 000 €



## ÉCOLE HENRY JACQUES LE MÊME

---

Sécurisation de l'établissement (occultation des fenêtres, pose d'une clôture, contrôle des accès).

QUAND : ce printemps et pendant les vacances scolaires.

COMBIEN : 100 000 €.

## CHEMIN DU MAZ

---

Installation d'une rampe chauffante.

QUAND : cet automne avant la neige. Attention, fermeture de route envisagée, déviation par le Mont d'Arbois.

COMBIEN : 60 000 €.

## FONDATION MORAND-ALLARD

---

Reprise de l'étanchéité de la dalle.

QUAND : cet été.

COMBIEN : 200 000 €.



## ENTRETIEN DE LA VOIRIE : 250 000 €.

Certains travaux d'enrobés seront réalisés à l'automne et non au printemps, pour une meilleure coordination des chantiers. Des travaux de réseaux (électricité, assainissement, gaz...) étant programmés, la Commune attend qu'ils soient exécutés, afin d'éviter la réalisation de tranchées dans les enrobés neufs. C'est le cas rue de la Poste, rue Saint-François et pour le chemin des Follières. Pour d'autres chantiers, il s'agit de problématiques d'accès ou de circulation, générées par des travaux réalisés à proximité, comme chemin des Ivraz à Cassioz et route du Bouchet.



## EDITH ALLARD

Maire-adjoint déléguée à la culture, au patrimoine, au logement, aux forêts et à l'environnement

# NOUVEAU : DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

## LA COMMUNE S'ENGAGE POUR LA BIODIVERSITÉ

La Commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts. Une démarche qui s'inscrit dans une volonté globale de favoriser la biodiversité. Tout savoir en 5 points.

### 1. LES PRODUITS « PHYTO », QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Il s'agit de produits chimiques qui sont utilisés contre des végétaux, des animaux ou des maladies, comme les désherbants, les pesticides, les fongicides, les insecticides...

### 2. QUI LANCE CETTE DÉMARCHE ?

La Commune est engagée depuis plusieurs années dans une gestion durable de ses espaces verts. Cette année, elle va plus loin en signant la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et nos villages », en lien avec la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Il est interdit d'utiliser des pesticides depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 3. POURQUOI ?

L'utilisation de pesticides peut présenter un risque pour la population et limite le développement de la biodiversité. En n'utilisant plus de pesticide, certaines espèces endémiques qui avaient disparu vont revenir, d'autres vont se développer. L'ensemble de la chaîne alimentaire nécessaire à la nature se remet en ordre de marche.

### 4. COMMENT CELA VA SE TRADUIRE, CONCRÈTEMENT ?

Visuellement, il va y avoir du changement ! Mais des herbes hautes ne signifient pas obligatoirement une absence d'entretien.

Il s'agit simplement d'une volonté de laisser la biodiversité reprendre sa place ! Ainsi, la tonte, le débroussaillage et le désherbage vont changer de périodicité. Les élus affinent actuellement un zonage avec différents niveaux d'intervention. Par exemple, les espaces verts à proximité de zones d'accueil du public comme les écoles ou le Palais seront toujours très régulièrement entretenus. Sur d'autres secteurs, davantage de place sera laissée au développement de la nature et de la faune. Cela se traduira par des fauchages moins fréquents, annuels par exemple, comme le long des berges de l'Arly ou de l'allée cavalière.

### 5. COMMENT PUIS-JE M'ASSOCIER À LA DÉMARCHE DE MA COMMUNE ?

La Frapna a mis en ligne sur le site Internet [frapna-zeropesticide.fr](http://frapna-zeropesticide.fr) toute une série de documents qui détaillent les bonnes pratiques. La Commune présentera également la démarche lors de différentes animations où des animateurs de la Frapna seront présents pour répondre à toutes vos questions.



### NOTE :

La Commune est toujours engagée dans la lutte contre les plantes invasives.

# FOCUS : RÉUNIONS DE QUARTIERS

## LES ÉLUS À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

Les élus ont organisé trois réunions publiques en mai, véritables temps d'échanges avec la population où ils ont présenté deux projets d'hébergement touristique qui vont booster l'économie de Megève et annoncé les travaux de la toiture de l'église.

### SECTEUR SOUS LE CALVAIRE 04/05

Une belle dynamique est enclenchée par les élus afin de développer les lits chauds à Megève. Jeudi 4 mai, le maire et les élus ont convié la population à une réunion publique à l'auditorium afin de présenter un projet exceptionnel. Un magnifique hôtel cinq étoiles, « Le Comte Capré », va être construit sur le terrain de la friche hôtelière, « Le Richmond ».



Les élus ont insisté sur l'intégration du projet dans l'environnement, la création de 80 places de parking publiques et la construction de logements pour le personnel. Ce projet est aussi l'occasion de sécuriser le secteur, en créant notamment des trottoirs. « Nous souhaitons redynamiser ce quartier », insiste Patrick Philippe, maire-adjoint en charge de l'urbanisme. Le début des travaux est prévu au printemps 2018 pour une ouverture en 2020.

### SECTEUR CENTRE VILLE 10/05

Après des travaux de mise en conformité accessibilité et électricité de l'église, une autre phase commence afin de rénover sa toiture. « Elle sera en ardoise car ce matériau avait la préférence des Monuments historiques et nous permet de bénéficier de subventions », ont expliqué les élus, lors d'une réunion le 10 mai. Le chantier se déroulera en deux phases : la 1<sup>ère</sup> concernera la toiture du clocher et de la sacristie et la 2<sup>nde</sup>, de la nef.

La durée des travaux est estimée à deux ans. Pendant toute la durée du chantier, un toit parapluie protégera la partie de l'édifice en cours de rénovation. « Cela permettra de diminuer les nuisances », détaille Édith Allard. Lors de ces travaux, l'église ne sera pas fermée et la place du village restera accessible.



### SECTEUR PRARIAND / VILLARD 11/05

Toujours dans leur volonté de dynamiser l'économie et l'emploi à Megève, les élus ont organisé une autre réunion, le 11 mai à l'auditorium, afin de présenter une importante opération d'hébergement touristique aux Vériaz. Une résidence hôtelière de haut standing de 900 lits va être construite sur une parcelle communale, dont la vente permet de sécuriser une partie du financement de la restructuration du Palais.

« Comme s'y est engagée le Maire, l'accès principal se fera par la RD 1212 », précise Patrick Philippe. Les élus ont cadré la hauteur des bâtiments et insisté sur le maintien de la zone humide et du caractère arboré du terrain. Ils ont également souhaité que les modes de déplacement doux soient intégrés. Là aussi, la construction devrait débuter au printemps 2018 pour une ouverture en 2020.





## CHRISTOPHE BOUGAULT- GROSSET

*Premier adjoint  
délégué au sport,  
aux sentiers  
et aux pistes,  
Président de la régie  
des eaux*

# GUIDE : SOURCES D'EAU PRIVÉES

## LA DÉCLARATION EST OBLIGATOIRE EN MAIRIE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau (sources, puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Le code de l'environnement impose de déclarer une source, un puits ou un forage dans sa mairie, dès que l'eau est utilisée pour des tâches domestiques comme faire à manger, se laver, abreuver ses animaux... Cette déclaration est obligatoire dès que le prélèvement est inférieur ou égal à 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par an, qu'il soit effectué via une seule installation ou plusieurs. Cette obligation ne vise pas à vous faire payer la consommation d'eau prélevée mais elle répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

En effet, mal réalisés, les ouvrages de prélèvement peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique et donc avoir un impact sur la qualité et la quantité des eaux de Megève.

De même, l'usage de cette eau, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés.

Une déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public. Il s'agit donc d'un enjeu de santé publique.

En outre, le recensement des sources, puits et forages privés permet à l'Agence régionale de santé (ARS), en cas de la pollution de la nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information auprès de la population et de lui communiquer les consignes à respecter comme une interdiction de consommation. •



### COMMENT DÉCLARER ?

Pour déclarer un ouvrage de prélèvement d'eau, il est nécessaire de remplir un formulaire Cerfa 13837\*02 (disponible sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)). Ce document permet de décrire l'ouvrage de prélèvement et de fournir les informations relatives au réseau de distribution de l'eau prélevée. La procédure est différente selon qu'il s'agisse d'un nouvel ou d'un ancien ouvrage (lire ci-dessous). Une fois rempli, ce formulaire est à déposer en mairie (1 place de l'Eglise, BP 23, 74120 MEGEVE) qui vous transmettra un récépissé faisant foi de la déclaration.

## LA PROCÉDURE SI L'EAU EST CONSOMMÉE PAR PLUSIEURS FAMILLES, POUR UNE ACTIVITÉ AGROALIMENTAIRE OU POUR UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Si le point d'eau est utilisé par plusieurs familles, pour une activité agroalimentaire ou pour un établissement recevant du public (hôtel, restaurant, gîte, camping, chambres d'hôtes, centre de loisirs...), il doit avoir fait l'objet d'une autorisation préfectorale préalable.

Le code de la santé publique prévoit en outre que, si cette eau est destinée à l'alimentation de plus de 50 personnes (ou si le débit journalier est supérieur à 10 m<sup>3</sup>) ou, quel que soit le débit, dans le cadre d'une activité commerciale, elle est soumise au contrôle sanitaire de l'Agence régionale de santé.

### UNE DÉCLARATION DIFFÉRENTE SELON LA QUALIFICATION DE L'OUVRAGE

#### NOUVEAUX OUVRAGES

La déclaration doit être réalisée en deux temps.

- 1<sup>ère</sup> étape : dépôt à la mairie du formulaire de déclaration de l'intention de réaliser un ouvrage, au moins un mois avant le début des travaux.
- 2<sup>e</sup> étape : actualisation de la déclaration initiale sur la base des travaux qui ont été réellement réalisés, dans un délai maximum d'un mois après la fin des travaux. Ce formulaire est à accompagner des résultats de l'analyse de la qualité de l'eau lorsque cette eau est destinée à la consommation humaine.

#### OUVRAGES EXISTANTS

Une seule déclaration est nécessaire. Elle reprend les éléments relatifs à l'ouvrage tel qu'il existe aujourd'hui.



### À NOTER :



Le dossier de demande d'autorisation est disponible à l'ARS  
ARS Auvergne Rhône Alpes  
Délégation départementale de Haute-Savoie  
Service Environnement - Santé,  
Cité administrative  
7 rue Dupanloup, 74040 Annecy Cedex

## VIGILANCE CONTRE LES FEUX DE BROUSSAILLES

Ces dernières semaines, plusieurs feux de broussailles se sont déclarés dans le département. La préfecture rappelle donc qu'il est interdit d'allumer des feux dans les forêts, plantations ou boisements, de pratiquer l'écobuage, de brûler des déchets verts, qui doivent être apportés en déchetterie.

Une seule exception en dernier recours pour les agriculteurs qui peuvent brûler des déchets végétaux après arrachage en respectant les conditions suivantes : annuler en cas de vent > 30 km/h, de sécheresse ou de pic de pollution, informer au préalable la mairie, effectuer le feu sur sol décapé à nu et sous surveillance, prévoir un dispositif d'extinction à proximité, pratiquer le brûlage entre 10h et 16h30, prévoir une distance minimale de 200 m des habitations et des bois et forêts, de 100 m des routes.

# GUIDE PRATIQUE : RENTRÉE SCOLAIRE



La rentrée scolaire 2017/2018 se profile déjà. Voici les 10 points à retenir pour que toute la famille passe une rentrée en toute sérénité.

## ÉCOLE HENRI JACQUES LE MÊME :

✓ La Commune de Megève a décidé de poursuivre l'expérimentation montagne accordée depuis la rentrée 2014 qui lui permet de libérer désormais dix mercredis en hiver. En lien avec l'inspection académique et les communes de Demi-Quartier, Combloux et Praz-sur-Arly et dans le cadre du Plan éducatif de territoire, ce principe a été acté pour trois ans supplémentaires.

✓ La rentrée anticipée est fixée du lundi 28 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre.

✓ Les enfants iront également à l'école les mercredis 4 avril et 2 mai, de 13h30 à 16h30, pour compenser le nombre total d'heures libérées. Ces dates ont été choisies, car elles sont situées lors des semaines de Pâques et du 1<sup>er</sup> mai, qui étaient allégées en raison de jours fériés.

✓ Les mercredis libérés pour l'année scolaire 2017/2018 sont : les 10, 17, 24 et 31 janvier, les 7 et 28 février et les 7, 14, 21 et 28 mars 2018.

✓ Un contrôle des accès va être mis en place à l'école HJLM, qui sera également clôturée et équipée de vitrages occultants. Les travaux auront lieu pendant les vacances.

✓ Les temps d'activités périscolaires (TAP) sont maintenus de 15h30 à 16h30 gratuitement. Les activités extrascolaires payantes changent de nom et sont désormais regroupées sous l'appellation « Megève L'Esprit sport ».

## ÉCOLE ST JEAN BAPTISTE :

✓ L'école privée Saint-Jean-Baptiste change ses horaires à la rentrée. Ils seront désormais de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h.

## LES DEUX ÉTABLISSEMENTS :

✓ L'inscription aux navettes entre l'école HJLM et le Palais devient payante. Le prix a été fixé au trimestre à 20 €. Un service de navette sera proposé pour l'école S<sup>t</sup> Jean-Baptiste. Les modalités sont en cours de définition.

✓ La facturation est désormais unique pour le périscolaire, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs afin de faciliter les démarches des parents. Sa périodicité est fixée à tous les deux mois.

## À NOTER :



Les activités « L'Esprit Sport » sont regroupées au Palais. Seuls l'anglais et l'éveil gymnique resteront à l'école Henry Jacques Le Môme. Pour cette dernière activité, deux créneaux ont été fixés : à 15h45, juste après l'école publique et à 16h45, pour permettre aux enfants de l'école Saint-Jean-Baptiste d'y participer.

# FOCUS :

# ACCUEIL FAMILLE

## UN GUICHET UNIQUE POUR L'ENFANCE AU PALAIS



**NADIA  
ARNOD-PRIN**

*Maire-Adjoint  
déléguée à l'enfance,  
la jeunesse et aux loisirs*

L'accueil du Pôle Famille, Enfance, Éducation a été transféré à l'entrée Plaine d'Arly du Palais pour devenir un guichet unique, « l'Espace Accueil Enfance ».

Actuellement, l'accueil du public pour toutes les questions liées à l'enfance et à l'éducation est réalisé dans le hall du bâtiment du service enfance. Les équipes sont aujourd'hui à l'étroit, d'où la réflexion qui a été engagée par les élus pour améliorer l'accueil du public et les conditions de travail des agents.

Avec les travaux de restructuration du Palais, l'entrée du public s'effectue désormais par l'Allée Cavalière. Un espace était donc disponible du côté de l'ancienne entrée, aujourd'hui baptisée entrée Plaine d'Arly. « Dans la logique du guichet unique que nous mettons en place, nous voulions que le public soit accueilli dans des conditions plus satisfaisantes, détaille Marika Buchet, maire-adjoint en charge notamment des affaires scolaires. Il y aura davantage d'espace, de confidentialité et de sécurité dans ce vrai hall d'accueil des familles. »

### OUVERTURE EN JUIN

Cet espace comporte l'avantage d'être dans le Palais où se déroulent de nombreuses activités à destination des enfants et de la médiathèque et d'être facilement accessible et situé à proximité du service enfance.

Le déménagement des équipes est prévu début juin pour une mise en service effective du nouveau guichet, mi juin. Il sera ouvert de 8h à 12h et de 14h à 17h30, tous les jours du lundi au vendredi, avec une fermeture à 17h le vendredi.

Ce nouvel espace centralise les services administratifs de l'enfance, il sera véritablement un guichet unique pour les familles qui y trouveront des agents pour répondre à leurs questions et pour prendre en compte toutes modifications en restauration scolaire. Grâce à ce guichet,

plus besoin de courir d'un endroit à l'autre ! Les parents pourront inscrire leur enfant à l'école, réserver les repas et les jours de garde en périscolaire, signaler les absences. « C'est également dans ce nouvel espace que toutes les inscriptions seront prises pour les vacances à l'accueil de loisirs et la crèche, dès cet été », souligne également Nadia Arnod-Prin, maire-adjoint en charge de l'enfance, la jeunesse et les loisirs. •



*Vue actuelle des caisses du Palais, un nouvel aménagement est prévu.*



### UNE FACTURE UNIQUE ET BIENTÔT LE PRÉLÈVEMENT

Pour tous les services qui touchent à l'enfance et à l'éducation (le périscolaire, la restauration, l'accueil de loisirs), les familles règlent une facture désormais unique et délivrée tous les deux mois (exception faite de la facture en crèche qui reste mensuelle). Pour le paiement, il existe 3 possibilités :

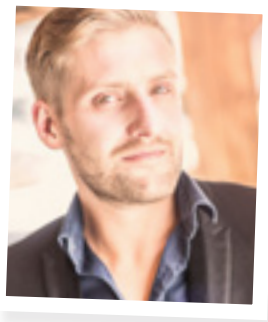
- se déplacer au nouvel Espace Accueil Enfance ;
- payer en ligne sur le Portail Famille (megeve.fr) ;
- téléphoner pour effectuer une vente à distance par CB.

**Nouveau** : dès la rentrée de septembre, le prélèvement automatique sera proposé aux familles. Des documents vous seront adressés par e-mail courant juillet ou vous pourrez les retirer auprès des agents de l'Espace Accueil Enfance à compter de cette date.



## NADIA ARNOD-PRIN

Maire-Adjoint  
déléguee à l'enfance,  
la jeunesse et aux loisirs



## DAVID CÉRIOLI

Conseiller délégué  
à l'accessibilité,  
aux actions auprès  
des séniors,  
aux saisonniers  
et au Conseil  
Municipal des Jeunes

*Ci-contre de gauche  
à droite et de haut en  
bas : Sarah Marciniak  
(maire), Samuel Garcia  
(adjoint), Jonathan  
Muffat Meridol, Lilly  
Marie Vibert, Matthias  
Mabboux, Noémie  
Sanyas, Thomas  
Nomdedeu, Matéo  
Masson, Johanna  
Renaut, Ruben Guer,  
Marie Estienne  
et Clément Renaut*

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

## DES PROJETS SUR LA SOLIDARITÉ ET LES LOISIRS

La municipalité a mis en place un Conseil municipal des jeunes de Megève. Une promesse de campagne désormais tenue qui permettra aux adolescents mégévans d'agir comme comité consultatif auprès du Conseil municipal.

Lors de la cérémonie du 8 mai, les membres du Conseil municipal des jeunes (CMJ) de Megève étaient présents pour l'une de leur première cérémonie depuis leur élection, en salle du conseil le 7 février dernier. Entre fierté et motivation, cette première séance était synonyme de présentation et d'élection. Sarah Marciniak a été élue maire et Samuel Garcia, adjoint.

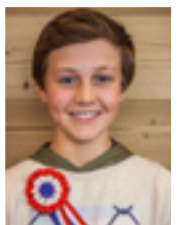
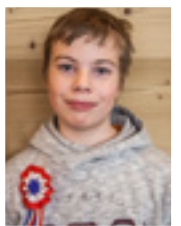
Avec la création du conseil municipal des jeunes, les élus entendent doter les participants d'outils d'apprentissage de la citoyenneté, du civisme et de la démocratie et les familiariser avec le fonctionnement des collectivités territoriales.

« Une délégation s'est rendue à Rumilly qui a un conseil municipal des jeunes depuis 2006, afin d'étudier leur expérience, relate David Cerioli, conseiller municipal délégué, en charge du CMJ. Nous avons également appelé d'autres municipalités afin de nous en inspirer. »

### UN MANDAT D'UN AN RENOUVELABLE

Les deux collèges de Megève ont été associés à cette démarche qui vise les adolescents âgés de 13 à 17 ans. Les douze conseillers jeunes se sont engagés pour un mandat d'un an renouvelable une fois. Des commissions vont être mises en place et des séances seront organisées régulièrement. Lors de leur installation, les jeunes ont choisi de travailler sur deux thèmes : la solidarité et les loisirs. Leurs projets seront ensuite soumis au Conseil municipal pour validation.

« C'est une première dans la Commune et l'aboutissement d'un beau projet, analyse Madame le Maire. Nous avons hâte d'échanger avec le Conseil municipal des jeunes qui est une ressource pour notre commune, une force de proposition et représente l'avenir de notre village ! » •



## COMMÉMORATION DU 8-MAI

Le lundi 8 mai a eu lieu la cérémonie commémorant la Victoire des Alliés en 1945 devant le monument aux morts de Megève. Outre les élus locaux, les anciens combattants, les sapeurs-pompiers et l'OHM étaient présents, tout comme les conseillers municipaux jeunes. Le Maire «jeunes» Sarah Marciniak a d'ailleurs procédé au dépôt de gerbes avec le Maire de Megève, Catherine Jullien-Brèches et le 1<sup>er</sup> adjoint de Demi-Quartier Stéphane Allard.



## MEGÈVE, COLLECTIVITÉ ENGAGÉE POUR LES JEUNES

La Mission locales jeunes Faucigny-Mont-Blanc a mis en place le label « Collectivité engagée pour l'avenir des jeunes ». Il valorise et encourage l'engagement des collectivités en direction des jeunes, dans différents domaines comme l'emploi, la formation, l'insertion... Plus de 30 critères différents ont été examinés par un jury pluridisciplinaire, qui a décidé d'attribuer ce label à la Commune de Megève avec la 3<sup>e</sup> étoile. Cela vient récompenser la politique de la municipalité en faveur des jeunes.



## À MEGÈVE, AIRBNB COLLECTE LA TAXE DE SÉJOUR



Les hébergeurs de la commune qui commercialisent leurs nuitées via Airbnb doivent, selon le tarif qui leur est applicable, collecter, déclarer et reverser la partie supplémentaire qui n'est pas prise en compte par cet opérateur.

Airbnb applique en effet le tarif institué par délibération de la commune correspondant à la taxe pour les meublés de tourisme sans classement ou en attente de classement. Les meublés de tourisme auxquels s'appliquent un tarif supérieur à celui des meublés sans classement ou en attente de classement devront donc faire l'objet d'une collecte de la taxe correspondant à la différence entre tarif applicable et tarif appliqué par Airbnb. Un formulaire est à disposition sur le site [megeve.taxesejour.fr](http://megeve.taxesejour.fr) pour permettre aux hébergeurs de déclarer ces nuitées.

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES - LES RÉSULTATS À MEGÈVE

### 1<sup>ER</sup> TOUR : 2913 INSCRITS / 2325 VOTANTS

François FILLON : **58.15 %** / 1 331 voix  
Emmanuel MACRON : **14.85 %** / 340 voix  
Marine LE PEN : **13.59 %** / 311 voix  
Jean-Luc MELENCHON : **4.89 %** / 112 voix  
Nicolas DUPONT-AIGNAN : **3.54 %** / 81 voix  
Benoît HAMON : **2.1 %** / 48 voix  
Jean LASSALLE : **1.49 %** / 34 voix  
François ASSELINEAU : **0.66 %** / 15 voix  
Philippe POUTOU : **0.39 %** / 9 voix  
Nathalie ARTHAUD : **0.26 %** / 6 voix

Jacques CHEMINADE : **0.09 %** / 2 voix  
Abstentions : 20.19 % / 588 abstentionnistes  
Votes blancs : **1.42 %** / 33 voix  
Votes nuls : **0.13 %** / 3 voix

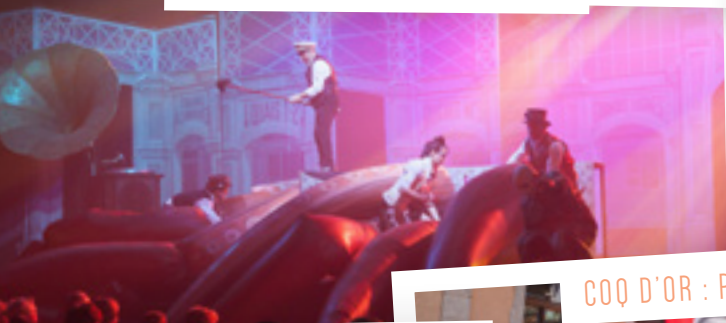
### 2<sup>ND</sup> TOUR : 2913 INSCRITS / 2176 VOTANTS

Emmanuel MACRON : **68.63 %** / 1282 voix  
Marine LE PEN : **31.37 %** / 586 voix  
Abstentions : 25,30 % / 737 abstentionnistes  
Votes blancs : **11.90 %** / 259 voix  
Votes nuls : **2.25 %** / 49 voix

# DES ÉVÉNEMENTS D'EXCEPTION ONT PROLONGÉ LA SAISON



DANI LARY : RETRO TEMPORIS



COQ D'OR : PLATEAU EUROSPORT



JAZZ À MEGÈVE : MACY GRAY



JAZZ À MEGÈVE : CHAUPIQUES



JAZZ À MEGÈVE : SAMMY MILLER  
AND THE CONGRAGATION



JAZZ À MEGÈVE : EDDY MITCHELL



STARS 80



## COUP D'ŒIL SUR L'ACTU !



### HOMMAGE À ADRIEN DUVILLARD SENIOR, UNE LÉGENDE DU SKI

Catherine Jullien-Brèches, Maire de Megève, a appris avec beaucoup de tristesse et d'émotion le décès du grand champion de ski mègevan Adrien Duvillard Sr, mardi 14 février, sur les pistes enneigées de Megève, à l'âge de 82 ans. « Au-delà du ski mègevan qu'il porta sur les plus hautes marches des podiums internationaux, Adrien Sr ne manquait pas de faire part de son intérêt pour l'évolution du domaine skiable de Megève qui restait l'une de ses plus grandes préoccupations », confie Madame le Maire. Un hommage a été rendu à Megève lundi 20 février à celui qui tout au long de sa vie, avait porté haut les couleurs du village. Une bache hommage sera apposée sur la Maison de la Montagne.

### LES CHAMPIONS SE SUCCÈDENT AU PALAIS

Le Palais a accueilli plusieurs sportifs de haut niveau dans le cadre de stages de préparation physique et sportive. Ainsi, fin février, Alexandre Orłowski, champion du monde de voltige aérienne, Manon Dasseville championne du monde par équipe 2015 et 2016 de trial ou Anne Derussy, championne de France de régates transquadra ont profité des installations du Palais pour parfaire leur condition physique. Quelques jours plus tard, ce sont les espoirs de l'équipe de France féminine de ski qui faisaient une escale au Palais.



### PARTENARIAT MEGÈVE/CHAMONIX POUR L'ACHAT DES ALIMENTS

Catherine Jullien-Brèches, Maire de Megève et Éric Fournier, Maire de Chamonix, ont signé vendredi 10 février une convention de groupement de commandes sur les marchés de denrées alimentaires utilisées par leur cuisine centrale respective. Ce partenariat va permettre aux deux communes de réaliser des économies d'échelles et aux producteurs locaux d'avoir un meilleur accès aux marchés publics. La mutualisation leur donne une visibilité sur les volumes à livrer et leur garantit que ces volumes seront commandés. La cuisine centrale de Megève produit 100 000 repas par an.





## SPORT ET CULTURE AU PROGRAMME DES AÎNÉS

Comme à l'accoutumé, les aînés ont bénéficié d'un joli programme en début d'année dans le cadre des Après-midi bleus organisés par le Centre communal d'action sociale de Megève et de Demi-Quartier. Création de baumes naturels aux plantes, conférence avec le botaniste Gilles Hiobergary ou une visite de l'exposition de Pierre Margara par le sculpteur lui-même (photo ci-contre), les seniors ont aussi pu profiter des nouveaux équipements du Palais. Juste avant l'été, les aînés ont rendez-vous pour leur traditionnelle sortie, programmée cette année à Yvoire.

## L'EXPOSITION DE PIERRE MARGARA PROLONGÉE

Cet hiver, l'exposition « Megève - Margara, on s'M pour toujours » a enchanté les visiteurs du Palais, en retraçant les grands moments de l'exceptionnel carrière du sculpteur. Son vernissage a eu lieu le 10 février, en présence de Madame le Maire, qui a souligné le concours de l'artiste au rayonnement de Megève. Initialement prévue jusqu'au 12 mars, l'exposition, face à l'engouement qu'elle suscite, joue les prolongations cet été, du 3 juillet au 10 septembre. Une belle occasion pour ceux qui n'auraient pas encore admirer cette belle rétrospective...



## PORTE OUVERTE À L'ÉCOLE HJLM

Le 14 mars, une porte ouverte était organisée à l'école Henry Jacques Le Même afin de permettre aux futurs écoliers et à leurs parents de découvrir les locaux et de rencontrer l'équipe pédagogique. Des représentants du personnel du pôle Famille Enfance Éducation de la Commune étaient également présents afin de répondre à toutes les questions que les parents pouvaient se poser (garderie, restauration scolaire, temps d'activités péri-éducatifs, activités extra-scolaires payantes...). Une première très appréciée des familles.



## S.A.S. LE PRINCE ALBERT II DE MONACO, CITOYEN D'HONNEUR

Son altesse sérénissime Le Prince Albert II de Monaco est devenu citoyen d'honneur de la Ville de Megève lors d'une cérémonie officielle, le vendredi 31 mars, dans la salle du conseil municipal. Le souverain monégasque s'est vu remettre un diplôme officiel, ainsi qu'une œuvre de Pierre Margara symbolisant les M de Megève et de Monaco. Cette cérémonie souligne les liens qui se développent entre Monaco et Megève, notamment à travers la Société des Bains de Mer de Monte-Carlo, qui assure la direction artistique du Festival international Jazz à Megève.

## RÉOUVERTURE DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS « À PETITS PAS »

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « A Petits Pas » a rouvert ses portes le mardi 2 mai, de 9h à 11h, à la halte-garderie « Les Pralinous », au 195 route de Megève à Praz-sur-Arly.

Ces permanences, gratuites et anonymes, sont destinées aux enfants de moins de 6 ans et à leurs parents, avec la présence de deux accueillantes. Ce lieu convivial et ludique vous donne l'opportunité d'échanger avec d'autres familles. Cofinancés par la CAF, les LAEP sont mis en place pour conforter la relation parents-enfants et accompagner les familles. Il sera ouvert jusqu'au 4 juillet 2017.

Renseignements : au Service Enfance de la Mairie de Megève : 04 50 58 77 84.



## CONCOURS DE PEINTURE EN PLEIN AIR, OUVERT AUX AMATEURS

« Les rues de Megève »

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUILLET 2017



EXPOSITION  
DU 11 JUILLET  
AU 25 AOÛT 2017  
au Musée de l'Ermitage du Calvaire

Venez voter pour votre œuvre préférée !

PRIX DE LA VILLE DE MEGÈVE  
PRIX DES JEUNES  
MUSÉE DES BAINS MONTE-CARLO 8 JUILLET  
10H - L'ERMITAGE

INSCRIPTION OBLIGATOIRE  
AVANT LE 30 JUIN 2017  
MUSÉE DES BAINS MONTE-CARLO  
TARIF D'INSCRIPTION : 10€

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ  
D'AMATEURS DE  
MEGÈVE - 1 COURSAIRAS 2017  
WWW.MEGÈVE.FR

ABAC  
MARGARA

megève

## RÉVÉLEZ VOS TALENTS D'ARTISTE !

La Ville de Megève organise son concours de peinture en plein air ! Pour cette 3<sup>e</sup> édition, la formule évolue, le concours se concentre sur le week-end des 8 et 9 juillet et les artistes créeront leur œuvre dans les rues de Megève, sous les yeux des passants. Le jury récompensera les plus belles œuvres, qui seront exposées au musée de l'Ermitage du Calvaire du 11 juillet au 25 août. Ce concours est ouvert aux adultes et jeunes amateurs à partir de 12 ans. Trois prix très bien dotés récompenseront les plus belles réalisations.

A noter : les participants peuvent bénéficier d'une possibilité d'hébergement à la Fondation Morand-Allard et de tarifs réduits à la papeterie ABAC de Sallanches. Attention, les places sont limitées et les inscriptions possibles jusqu'au 30 juin 2017 (droits d'inscription : 10€).

Règlement et bulletin d'inscription sur [megeve.fr](http://megeve.fr).

Renseignements : [musees@megeve.fr](mailto:musees@megeve.fr) ou 04 50 21 21 01.



## 2<sup>E</sup> ÉDITION DE MÉNAGE TA MONTAGNE

Samedi 20 mai, l'opération Ménage ta montagne a été reconduite pour une 2<sup>e</sup> année consécutive.

Ce grand rassemblement écoresponsable est organisé par la Commune avec l'aide du Domaine Skiable de Megève. En raison de l'annonce d'une météo peu clémente, la journée de nettoyage pour les scolaires avait été malheureusement annulée, mais c'est une trentaine de bénévoles qui s'est retrouvée sur le secteur de Cote 2000 le samedi, pour une journée sous le signe de la bonne humeur et du retour du soleil.

## LA COLLECTE DU VERRE ÉVOLUE

Une réorganisation de la collecte des déchets est en cours à la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc afin de l'optimiser et de limiter les coûts. Dans ce but, le verre ne devra bientôt plus être déposé dans les mazots, mais dans l'une des 40 colonnes aériennes dédiées, qui seront installées au cours du mois de juin sur la Commune.

Une information par courrier vous sera prochainement envoyée par la CCPMB avec les nouveaux emplacements de collecte du verre. La carte sera également en ligne bientôt sur le site Internet de la Communauté de Communes. Ces nouveaux points de dépôt devraient être totalement opérationnels pour le 10 juillet.

## CONTRÔLE DES ACCÈS À LA DÉCHETTERIE

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, l'accès à la déchetterie de Megève, gérée par la Communauté de communes Pays du Mont-Blanc, évolue. Elle sera fermée par une double barrière et équipée d'un système de contrôle d'accès par lecture de plaques minéralogiques. Les professionnels et particuliers résidant sur le territoire devront s'inscrire pour pouvoir y accéder. L'accès restera gratuit pour les particuliers alors que les professionnels auront une facturation de leurs apports à chaque passage, selon le type de véhicule utilisé et la nature des déchets déposés.

Inscriptions : site Internet [www.ccpmb.fr](http://www.ccpmb.fr) ou par courrier : CCPMB, 648 chemin des Prés-Caton 74190 PASSY.

## DES AIDES POUR RÉNOVER SON LOGEMENT

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc mobilise différentes aides et services pour encourager les propriétaires à améliorer la qualité énergétique de leur logement. Ce programme baptisé « Habiter Mieux » permet de bénéficier d'aides allant jusqu'à 14 000 euros en fonction du coût et de la nature des travaux. Pour vous aider dans cette démarche, des techniciens vous accompagnent gratuitement pour identifier les travaux les plus efficaces et monter votre dossier de demande de subvention lors de permanences gratuites mensuelles, accompagnées par Soliha. Elles ont lieu les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>es</sup> mercredis du mois de 13h30 à 16h à la Maison des services au public, 109 rue Justin à Sallanches et les 2<sup>es</sup> et 4<sup>es</sup> vendredis du mois de 9h30 à 12h à la CCPMB, 648 chemin des Prés-Caton à Passy

Informations : Soliha au 04 50 09 99 32 ou [contact.hautesavoie@solihha.fr](mailto:contact.hautesavoie@solihha.fr)



# VIE POLITIQUE

TRIBUNE D'EXPRESSION

## UN ÉLAN RENOUVELÉ

### **DU NOUVEAU MAIS DES INQUIETUDES. TÉLÉCABINE DU CHAMOIS – TOITURE DE L'ÉGLISE**

Bonne idée l'exposition d'une nouvelle cabine du Chamois. Des travaux prévus par l'ancienne SEM seront réalisés par la Compagnie du Mont-Blanc !

Nous sommes cependant très inquiets pour cet équipement majeur, qui relie le centre de Megève au domaine skiable : cet investissement prévu pour 30 ans, améliorera-t-il l'accessibilité ou ne sera-t-il qu'une modernisation technique ? En l'absence d'information publique, nous n'avons pas pu avoir de précisions. Qui, accompagné de jeunes enfants ou de débutants à ski, n'a jamais eu de difficultés à descendre l'escalier vertical de la gare inférieure et à enchaîner sur les 2 volées de marches en béton mises en place en 1984 ?

Il y va de la réputation de Megève, synonyme de qualité et de confort. Elle ne devra pas être ternie pour des raisons de coût.

-----

Un vrai chamboulement pour notre cœur de village, bien expliqué en réunion publique : fini le visuel original, cuivre verdi, des bulbes de notre clocher et de la toiture de l'église. Les 1<sup>ers</sup> refaits en cuivre étamé seront « argentés » et les 2 immenses pans de l'église acquerront une unité en ardoises grises d'Espagne. La façade sera amputée de sa verdure et des chants d'oiseaux. Une nouvelle esthétique, sans doute, mais très fragile et certainement coûteuse en entretien futur à notre altitude.

Souhaitons enfin, pour les Mègevans qui habitent dans les hameaux, que la bonne cloche des heures sera remise en fonction !

Bel été à tous !

SYLVIANE GROSSET-JANIN,  
FRANÇOIS RUGGERI, PIERRETTE MORAND,  
LIONEL BURILLE, MICHELINE CARPANO

elanrenouvele2014@gmail.com

Mai 2017

## PRIORITÉ MEGÈVE

Priorité Megève continue plus que jamais à suivre l'actualité communale et reste à l'écoute des administrés.

DENIS WORMS

Mai 2017

# RETOUR SUR :

## LA 2<sup>nd</sup>e GUERRE MONDIALE

### CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS PRINCIPAUX DES MOIS D'AVRIL ENTRE 1940 ET 1945.

**LE 10 AVRIL 1940**, le préfet signe un arrêté donnant l'ordre de restriction pour le chauffage en Haute Savoie : « Compte tenu de l'altitude moyenne du département et de la durée de la saison hivernale, le chauffage pourra être prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> mai et commencé le 1<sup>er</sup> octobre. »

**EN 1941** à Megève, 6 juifs français, 2 juifs étrangers, 39 « autres français » et 6 étrangers sont recensés comme réfugiés. On entend par étrangers des gens qui ne sont pas originaires de Megève même s'ils y vivent et sont bien implantés à Megève.



**LE 24 AVRIL 1942**, la mairie établit un état numérique des personnes habitant Megève pour l'obtention des différentes cartes : alimentation, textiles, chaussures, tabac, etc. au 1<sup>er</sup> juin 1942 :

- enfants de moins de 1 an : 58
- enfants de moins de 3 ans : 187
- enfants de 3 à 12 ans : 780
- jeunes filles et garçons de 12 à 18 ans : 649
- adultes hommes et femmes : 2907

Soit un total de 4581 personnes.

**À PARTIR D'AVRIL 1943**, Secondo Rossetti prend l'initiative de créer le maquis de Roche à Chamois pour son fils, ses ouvriers et ceux de l'usine de Chedde concernés par le STO.

Il assure lui-même le ravitaillement et l'équipement, à ses frais. Il conduit les véhicules ou les met à la disposition de l'AS de Megève pour transporter la brigade anti-gestapo ou les Résistants sur les lieux des combats.

**LES 8 ET 9 AVRIL 1943**, « pour raisons de sécurité », entre 800 et 1800 juifs de Nice, Cannes et de la région méditerranéenne, français ou étrangers, suivant les sources, arrivent à Megève, Saint-Gervais par l'intermédiaire du centre d'accueil du boulevard Dubouchage à Nice, sous la protection et la surveillance des Italiens. Ils s'installent dans les hôtels et meublés de Megève et des communes voisines, avec l'obligation d'aller signaler leur présence tous les jours aux bureaux des deux hôtels occupés par les Italiens, l'hôtel des Sports et le Coq de Bruyère.

Le préfet envoie un rapport à Vichy concernant les juifs résidant à Megève :

« **DEPUIS LE 9 AVRIL 1943**, les autorités italiennes ont, sans notre accord préalable, installé à Megève des Juifs repliés de la côte méditerranéenne. La situation de ceux-ci n'a pas été définie. De plus, il avait été demandé aux autorités italiennes de réserver les hôtels disponibles de Megève pour l'installation des nombreux enfants évacués des régions bombardées. Ces autorités continuent à se réserver les hôtels devenus libres par suite du déplacement de troupes italiennes. Il y aurait intérêt à ce que les Juifs de Megève soient transférés ailleurs, par exemple à Saint-Gervais, ou tout au moins, qu'il soit mis un terme à toute nouvelle installation à Megève. »



**LE 21 AVRIL 1943**, le Ministère de l'Intérieur, service des réfugiés, réquisitionne onze hôtels pour les Centres médico-scolaires.

**DÉBUT AVRIL 1944**, la Gestapo organise une nouvelle rafle : Nesia Stepel, Johanna Eil, Valentine Lion, ses filles Denise Falk et Monique Tabet et ses petites-filles Dominique et Marie-France sont arrêtées parce que juives et sont déportées sans retour depuis Drancy vers Auschwitz-Birkenau.

Pour mettre les armes du parachutage de La Die à l'abri, Prunier convoque six Résistants : René Booz, Louis Giraud, Lucien Grosset-Janin, Louis Maillet-Contoz, Jean Morand (Forces Motrices), Hector Tontini, afin de les monter sur le dos, de nuit, à la cabane forestière des Frasses. Barroud continue l'instruction sur le maniement des armes avec tirs réels sur cibles à la baraque forestière de Covagnet. Ils déplacent les armes depuis les Frasses.

**LE 22 AVRIL 1944**, jour de la 1<sup>re</sup> communion, les GMR (Gardes Mobiles Républicains) apprennent par certains membres de la JAC (Jeunesses Agricoles Catholiques) qu'une bande circule, armée dans Megève. 52 hommes montent avec deux cars gazos, pour récupérer les armes. Les gazogènes surchargés ont beaucoup de peine à gravir la côte de l'Auguille. La route en terre s'arrête au Mont de la Mottaz.

Le lendemain, l'abbé Bachex est « confessé » à la brasserie des sports par Hulot, Barroud, Prunier.

Il reconnaît les faits, arguant qu'ils ont cru que les FTP d'Ugine transportaient leur armement sur un autre campement.



Le lendemain, l'abbé fait rallier l'AS de Megève sous commandement Barroud à tous ses hommes et devient opérationnel le même jour, sous commandement Prunier pour récupérer des tickets à la mairie de Demi-Quartier.

Depuis, l'AS de Megève ne fait plus l'objet d'attaque de quelque autre organisation de quelque obédience que ce soit.

**LE 24 AVRIL 1944**, plusieurs commerçants de Megève sont arrêtés, sur dénonciations, pour trafics, marché noir et emprisonnés quelques jours. Des ressortissantes italiennes seront contrôlées par mesure administratives.

**LE 26 AVRIL 1945**, Lucien Cazard rentre d'internement, après s'être évadé.



De jeunes maquisards prennent l'initiative de réquisitionner M, chez lui.

Envoyée par de Gaulle, qui veut que l'armée, du point de vue politique, aille jusqu'à Vintimille, la SES (Section d'Eclaireurs-Skieurs), commandée par le lieutenant Chappaz, reçoit l'ordre au mois d'avril 1945 de franchir la frontière et d'être présente aux confins du Val d'Aoste et du Piémont.

Les éclaireurs skieurs arrivent quelques heures avant les Forces Alliées qui remontent de l'Italie. Avec le concours des partisans italiens, en pleine nuit, par un froid glacial, ils embarquent sur des camions sans bâche pour leur barrer la route à Pont Saint Martin aux confins du Val d'Aoste

De Gaulle ne sait pas que lors de la signature du pacte entre les alliés et le maréchal Badoglio qui remplace Mussolini en 1943, il est stipulé secrètement que l'Italie reprend ses frontières de 1939. Pour cette raison, Truman et Churchill envoient un ultimatum à de Gaulle l'enjoignant de faire reculer toutes les troupes françaises ayant franchi la frontière, sinon ils lui coupent les vivres.

Les Américains défilent pendant 7 heures avec un véhicule tous les 30 mètres pour investir complètement le Val d'Aoste, avec parmi eux, des Sud-Africains parlant français. Les jeunes Français ne savent pas ce qu'est la guerre moderne ! Ils n'ont jamais vu tous les chars de près.

Les Français restent 15 jours pour monter à Entrèves et déminer le refuge Torino. Après trois semaines en Italie, la SES ainsi que les 13, 7, 27<sup>es</sup> BCA venus pour investir le Piémont, doivent se replier. Dépités, ils reviennent chez eux.

À ce moment-là, les Italiens ouvrent les prisons.

Denis Gaidon se fait reprendre et envoyé à Berlin. Il est libéré **LE 5 MAI 1945** tandis que Francis Marchand réussit à rejoindre un maquis italien et revient **LE 29 MAI 1945**.

*Sylvie Durr - Barroud*

# ÉTAT CIVIL

## DE FIN JANVIER À MI MAI

### ÉTAT CIVIL

Une permanence État Civil est assurée le samedi matin de 9h à 12h à l'accueil de la Mairie.



LE 28/01  
**PAUL MILLION**  
& **ANNE-SOPHIE LABRUYERE**  
-  
LE 10/03  
**JONATHAN AZOULAY**  
& **CAMILLE DUMAS**  
-  
LE 11/03  
**SÉBASTIEN LEPAGE**  
& **OLIVIA DEREUX**  
-  
LE 11/03  
**ARTHUR TEXEIRA**  
& **FADIA TOURQUI**  
-  
LE 08/04  
**LIONEL DELACQUIS**  
& **PIERRETTE GAY-PARA**  
-  
LE 10/04  
**GUY COELLO**  
& **FRANÇOISE BAYET**  
-



LE 05/02 À SALLANCHES  
**BASTIAN PAGET**  
-  
LE 12/03 À SALLANCHES  
**MARIE MAILLET-CONTOZ**  
-  
LE 30/04 À SALLANCHES  
**MÉLINE MAILLET-CONTOZ**  
-



LE 03/12 À GENÈVE  
**FRANÇOIS DEMARTA**  
-  
LE 24/01 À MEGÈVE  
**HENRI OLIVIER**  
-  
LE 31/01 À MEGÈVE  
**YVETTE GOBY**  
-  
LE 02/02 À MEGÈVE  
**RAYMOND MABBOUX**  
-  
LE 03/02 À MEGÈVE  
**ROBERT GIVONE**  
-  
LE 04/02 À MEGÈVE  
**LAURE ZANARDI NÉE EGLI**  
-  
LE 06/02 À EPAGNY  
**MICHELLE TISSOT NÉE CHAMBET**  
-  
LE 12/02 À SALLANCHES  
**ALEXANDRE BLANCHET**  
-  
LE 14/02 À MEGÈVE  
**ADRIEN DUVILLARD**  
-  
LE 24/02 À SALLANCHES  
**LOUIS MUFFAT-MERIDOL**  
-  
LE 19/03 À PASSY  
**JACKY VALLET**  
-  
LE 31/03 À MEGÈVE  
**MARIE LAUCHER NÉE POIROT**  
-  
LE 06/04 À MEGÈVE  
**ROLAND TREINEN**  
-  
LE 06/04 À MEGÈVE  
**WILFRIED HICK**  
-  
LE 19/04 À MEGÈVE  
**CAROLINE GROULET**  
**NÉE BARADEL**  
-  
LE 24/04 À PASSY  
**JACQUES DELACQUIS**  
-



#### GILLES AUSTIN PART À LA RETRAITE

Le 21 avril, une sympathique cérémonie s'est déroulée au Centre technique municipal pour le départ à la retraite de Gilles Austin (au centre sur la photo). Âgé de 63 ans, Gilles a commencé sa carrière dans le privé, avant d'intégrer la Commune de Megève en mai 2010, en tant que saisonnier aux espaces verts. Il a ensuite intégré la fonction publique en devenant adjoint technique territorial de 2<sup>e</sup> classe en 2014, en charge des espaces verts en été, du déneigement en hiver. Madame le Maire a souligné « son travail, sa motivation, son esprit d'équipe ». En compagnie de Jocelyne Cault, maire-adjointe en charge du personnel, elle l'a chaleureusement remercié pour ses années de travail pour la Commune.

# INFOS PRATIQUES



## SERVICES

### MAIRIE DE MEGÈVE

1, place de l'Église

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h

Tél. 04 50 93 29 29

mairie.megeve@megeve.fr

#### • PERMANENCE ÉTAT CIVIL

Le samedi : 9h - 12h

#### • URBANISME

Lundi au vendredi : 9h - 12h

### CCAS

RDC de la Mairie

Lundi au vendredi sauf mercredi après-midi

8h30 - 12h / 14h - 17h

Tél. 04 50 93 29 14

ccas@megeve.fr

### LE PALAIS

247, Route du Palais des Sports

Tél. 04 50 21 15 71

#### • SERVICE ACTIVITÉS JEUNESSE & SPORTS

Tél. 04 50 21 59 09

#### • HALTE-GARDERIE, CENTRE DE LOISIRS

& SERVICE ENFANCE

Tél. 04 50 58 77 84

### RÉGIE MUNICIPALE DES EAUX

2023, route Nationale

Tél. 04 50 91 09 09

### EDF

Route du Crêt

Tél. 09 69 32 15 15

### DÉCHETTERIE

Lieu-dit « Les Combettes »

Du lundi au samedi

8h15 - 11h45 / 13h30 - 18h15

Tél. 04 50 91 40 12



## URGENCES

### POLICE MUNICIPALE

2001, route nationale

Tél. 04 50 93 29 22

Du lundi au vendredi : 8h - 12h / 13h - 17h

#### • OBJETS TROUVÉS

Tél. 04 50 93 29 22

#### • INTERVENTIONS D'URGENCE

Tél. 06 16 58 03 87

#### • STATIONNEMENT ZONES BLEUES

Disques disponibles auprès de la Police

Municipale ou à l'accueil de la Mairie.

### GENDARMERIE & SECOURS EN MONTAGNE

1434, route Nationale

Tél. 17 ou 112 (pour les portables)

ou 04 50 91 28 10

### POMPIERS

Tél. 18 ou 112 (pour les portables)

### SAMU

Tél. 15

### MAISON DE SANTÉ

11, route du Villaret

Elle regroupe 5 médecins généralistes,

1 laboratoire d'analyses médicales,

7 infirmiers, 2 pédicures-podologues,

1 psychologue clinicienne & 1 diététicienne.

## DÉFIBRILLATEURS

- Autogare (côté bus)
- Parking Casino (entrée abonnés)
- Parking Megève Tourisme (côté sortie)
- Foyer de ski de fond à la Livraz
- Vestiaire du terrain de football
- Mairie de Megève
- Espace Forme du Palais



## EN LIGNE

### MEGEVE.FR / MEGEVE.COM

• FORMULAIRE "NOUVEAUX ARRIVANTS"

[megeve.fr/mairie/nouveaux-arrivants](http://megeve.fr/mairie/nouveaux-arrivants)

#### • ARRÊTÉS MUNICIPAUX

[megeve.fr/mairie/arretes-municipaux](http://megeve.fr/mairie/arretes-municipaux)

#### • CARTE DE RÉSIDENT

[megeve.fr/index.php/mairie/demarches-](http://megeve.fr/index.php/mairie/demarches-administratives/demande-carte-resident)

[administratives/demande-carte-resident](http://megeve.fr/index.php/mairie/demarches-administratives/demande-carte-resident)

ou renseignements en Mairie.



## LA POSTE

276, rue de la Poste

Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Tél. 3631



## MARCHÉ

Tous les vendredis matins.



## WIFI GRATUIT

Mairie, médiathèque, gare routière, Palais des Sports, Megève Tourisme, place de la Mairie, gare d'arrivée téléphérique Rochebrune, parking Le Palais, chalet de la Plaine, patinoire de plein air, altiport, tour Magdelain, musée de Megève, musée de l'Ermitage, Fondation Morand Allard et Cote 2000.

RETIREZ VOTRE CODE D'ACCÈS À L'ACCUEIL DE LA MÉDIATHÈQUE OU DE MEGÈVE TOURISME OU PAR SMS GRATUIT EN VOUS CONNECTANT DIRECTEMENT AU WIFI.



## TRANSPORT À LA DEMANDE MONTENBUS

Le transport à la demande de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc Facilibus évolue et devient Montenbus. Ouvert à tous, habitants, résidents secondaires, touristes... Il vise à simplifier les déplacements sur le territoire et fonctionne toute l'année, du lundi au samedi sauf les jours fériés, de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h. Pour réserver votre trajet : 0 800 2013 74 ou sur [montenbus.fr](http://montenbus.fr) (jusqu'à 2 heures avant le départ).

# #MEGÈVEMOMENTS

RETROUVEZ-NOUS SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



ET SUR [MEGEVE.FR](http://MEGEVE.FR)

## JUIN

- Le 3 juin : Rallye 1.000 km GT
- Les 3 & 4 juin : Time Megève Mont-Blanc
- Le 4 juin : Rallye Découverte
- Les 5 & 6 juin : Rallye Megève St Tropez
- Les 8 & 9 juin : Rallye Coupe des Alpes
- Le 11 juin : Concert de l'OHM
- Le 11 juin : Fête des Ecolibristes
- Le 14 juin : Inauguration du Sentier Nature du Calvaire
- Le 17 juin : Appel du 18 juin
- Du 22 au 25 juin : Salon SIAA
- Du 23 juin au 9 juillet : Exposition Concours Ateliers d'Art
- Le 24 Juin : Contes du Jardin
- Le 24 Juin : Fête de la St Jean

## JUILLET

- Les 1 & 2 juillet : MB Race Culture Vélo
- Les 1 & 2 juillet : Cuisine mon village
- Les 1 & 2 juillet : Championnat régional de natation
- Du 3 juillet au 31 août : Labo Rando
- Le 7 Juillet : 19es Entretiens de Médecine Aérospatiale
- Du 8 au 10 juillet : Salon du Trail
- Les 8 et 9 juillet : Concours de peinture du Calvaire
- Du 11 au 14 juillet : Il était une fois... Le Far West
- Du 11 juillet au 25 août : Exposition Concours de Peinture
- Le 11 juillet : Conférence Gianadda

- Du 10 juillet au 31 août : Exposition J.A. Delattre
- Le 13 juillet : Fête Nationale et Bal des Pompiers
- Du 14 juillet au 21 septembre : Festival « Rencontres au Pays du Mont-blanc »
- Le 14 juillet : Cérémonie du 14 juillet
- Du 14 au 16 juillet : Megève Jazz Contest
- Le 17 juillet : Concert Baroque
- Du 17 au 20 juillet : Démons et Vermeil
- Du 18 au 23 juillet : Jumping International E. de Rothschild
- Le 26 juillet : Concert Lyrique
- Le 27 juillet : Concert des Choucas
- Le 30 juillet : Fête des Vieux Métiers
- Le 30 juillet : Concert in Javen

## AOÛT

- Du 4 au 6 août : Megève Blues Festival
- Le 5 août : Concours aux poulains
- Le 5 août : 50 ans d'aviation à Megève
- Le 6 août : Trail de Megève
- Du 8 au 10 août : Cirque Zavatta Caplot
- Le 10 août : Conférence Gianadda
- Du 16 au 19 août : Les Estivales de Megève
- Du 17 au 20 août : Championnat du monde de Ball Trap
- Du 24 au 27 août : Wine and Swing in Megève
- Les 25 & 26 août : Haute Route des Alpes
- Du 25 au 27 août : Journées commerciales de l'été



MARCHÉ  
DES  
PRODUCTEURS LOCAUX

04 JUIN  
09, 16 ET 23 JUILLET  
06, 13, 20, ET 27 AOÛT

LES  
APRÈS-MIDI  
BLEUS

PROGRAMME  
À VENIR

PROCHAINS  
CONSEILS  
MUNICIPAUX

12 JUIN  
&  
25 JUILLET

HEURE DU CONTE

7, 21 JUIN ET LES  
MERCREDIS DE L'ÉTÉ

BÉBÉS LECTEURS  
10 JUIN